



Guide

de l'école municipale agréée
de musique et de danse



L'enseignement de la musique et de la danse

P. 4

Les premiers pas

P. 5

S'approprier

P. 7

Maîtriser

P. 8

Se perfectionner

P. 11

Et aussi...

P. 12

Organigrammes des études P. 14-15

Les disciplines enseignées

P. 16

Rayonnement et diffusion

P. 20

Infos pratiques

P. 21

Edition 2018

Crédits photo : Clémentine Burey et ville de Sotteville-lès-Rouen

Placer la culture au cœur de notre politique municipale relève d'une conviction forte : celle que l'accès à la création est un facteur d'émancipation pour tous, que la culture favorise l'ouverture au monde, la rencontre des générations et le lien social. Loin d'être seulement un loisir, la culture à Sotteville est également un art de vivre.

L'école municipale de musique et de danse est un maillon essentiel de cette politique culturelle. Cet établissement reconnu, notamment par l'agrément du ministère de la Culture qui souligne aussi son excellence, permet de découvrir la pratique musicale, la danse, de s'initier au chant ou à la pratique d'un instrument.

Elle propose au plus grand nombre un enseignement musical et chorégraphique de qualité, promeut les pratiques artistiques collectives et participe pleinement à la vie culturelle de la commune, en produisant des spectacles régulièrement.

Vous retrouverez dans ce guide toute la richesse des activités proposées. Bonne lecture,

Luce Pane
Maire

Bien cordialement



Edwige Pannier
Adjointe en charge de la culture,
de l'animation et de la mémoire de la ville

Très chaleureusement



L'enseignement de la **musique** et de la **danse**

Le cursus propose...



Les premiers pas...



Objectifs :

A la découverte des sons, de l'écoute, du mouvement, de l'espace et du rythme à travers le jeu, le chant et la danse.

Parcours éveil et initiation

Durée : 1 à 3 ans

- Eveil musique : 5 ans (grande section maternelle)
- Initiation musique et danse : 6 ans (entrée au CP)
- Initiation danse niveaux I et II : 6 et 7 ans (CP et CE1)





S'approprier...

Objectifs :

Pratiquer les bases de la musique et de la danse par l'étude du langage, de l'expression, de la technique et du partage.

Parcours en Cycle 1

Musique

Durée : 3 à 5 ans

Enfants à partir de 7 ans (CE1) :

- Formation musicale : 1h / semaine
- Chorale d'enfants : 30mn / semaine
- Instrument : 30mn / semaine
- Musique d'ensemble : 1h / semaine

Danse

Durée : 3 à 5 ans

Enfants à partir de 8 ans (CE2) :

- Cours collectifs : 2 cours (soit 2h) / semaine
- Atelier (découverte de répertoires, invention, improvisation, création...)

Maîtriser...

Objectifs :

Développer la pratique, la technique et l'expression. Aborder le répertoire, s'ouvrir aux différentes esthétiques et s'investir dans les réalisations.

Parcours du Cycle II

Musique

Durée : 3 à 5 ans

- Formation musicale : 1h30 / semaine
- Instrument : 45mn / semaine
- pratique collective : 2h / semaine
- Atelier oralité : 1h / semaine

A l'issue du cycle II, obtention du BEM (Brevet d'Etudes Musicales)

Danse

Durée : 3 à 4 ans

- Cours collectifs : 2 cours (soit 3h) / semaine
- Cours de pointes : 1h / semaine
- Ateliers (création, histoire, anatomie, invention, improvisation, chorégraphies...) : 1h / semaine

A l'issue du cycle II, obtention de l'Attestation de fin de 2^e cycle d'études chorégraphiques





Se perfectionner...

Objectifs :

Accéder à l'autonomie dans la pratique individuelle et collective en maîtrisant la technique et le langage, en participant à des projets variés.

Parcours du Cycle III

Musique

Durée : 2 à 3 ans

- Formation musicale (niveau IIC4) : 1h30 / semaine
- Instrument : 1h / semaine
- Musique de chambre : 1h / semaine (sur 1 an)
- Déchiffrage / autonomie : inclus dans le cours d'instrument
- Projet musical

A l'issue du cycle III, délivrance du CEM (Certificat d'Etudes Musicales)

Danse

Durée : 2 à 3 ans

- Cours collectifs : 4h / semaine
- Atelier chorégraphique : 2h / semaine

A l'issue de ce cycle, obtention de l'Attestation de fin d'études chorégraphiques



Et aussi...



Parcours Ado

Ce cycle est mis en place pour les **débutants à partir du collège**, notamment pour les cours collectifs de musique. Par la suite, ils peuvent intégrer le cursus ou s'engager dans un parcours personnalisé.

Parcours Adulte

Le cycle adulte permet à **tout adulte à partir de 17 ans**, quel que soit le niveau, de pratiquer la musique ou la danse. L'intégration fait l'objet d'une contractualisation sur les objectifs recherchés. Les adultes qui le souhaitent peuvent intégrer les cursus proposés.

- **Cours de formation musicale adulte** : niveau I débutant, niveau II avancé (facultatif selon le niveau)
- **Pratique instrumentale ou vocale et pratique amateur** (cours instrument, pratique d'ateliers, orchestre, chorale, musique de chambre...)
- **Cours collectif de danse classique**



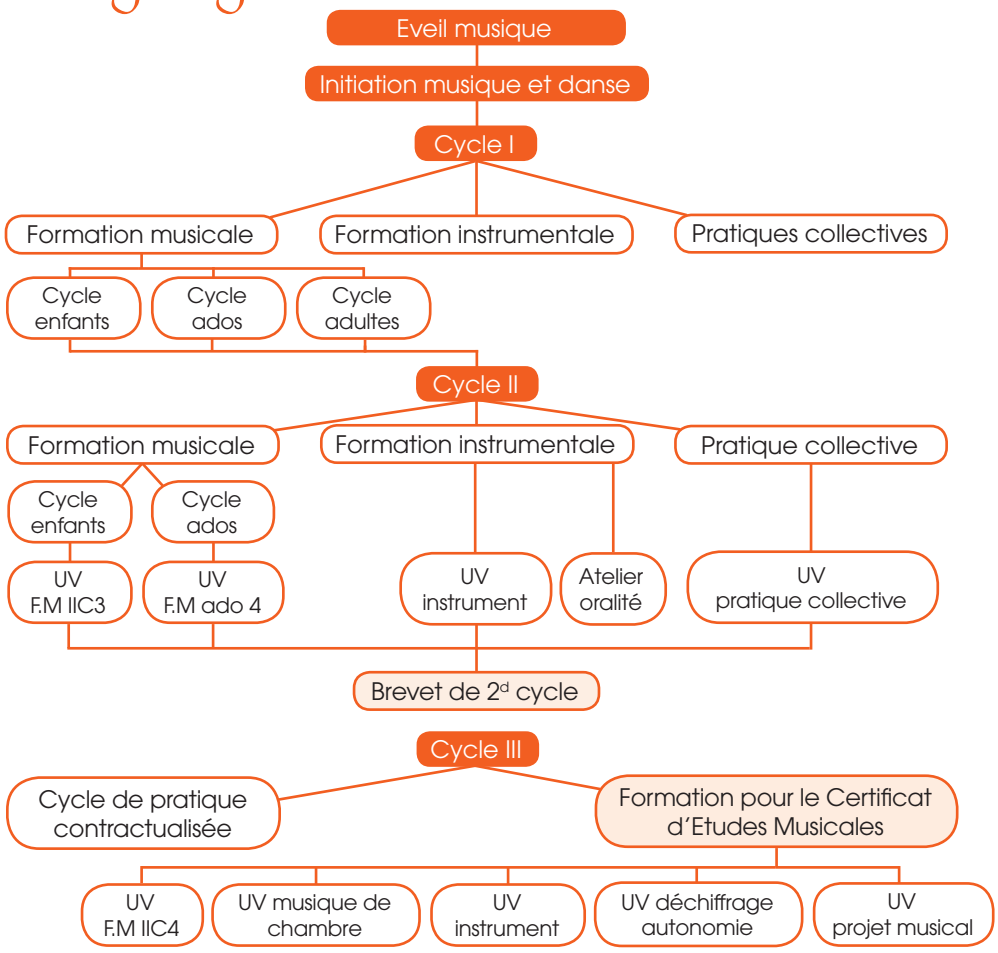
Organigramme des études musicales

Découverte

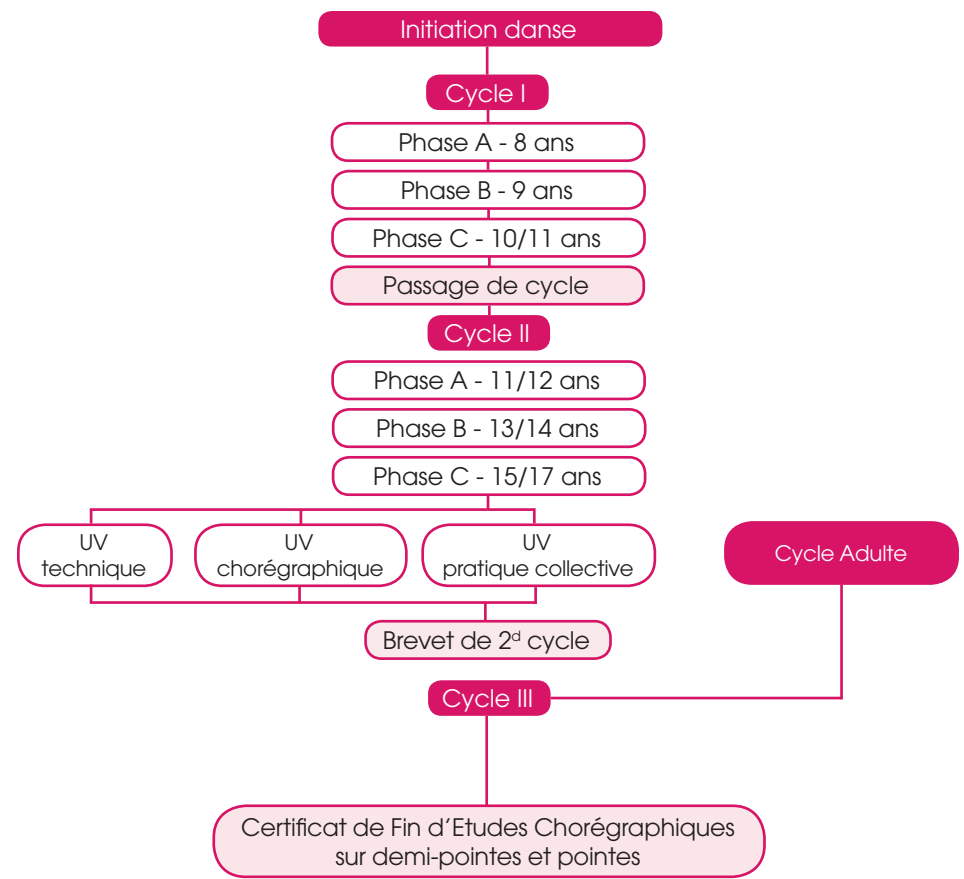
Apprentissage

Formation

Diplôme



Organigramme des études de danse



Les disciplines enseignées

Département cordes :

- Violon
- Alto
- Violoncelle

Département bois :

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone

Département cuivres et percussion :

- Trompette
- Trombone
- Cor
- Tuba
- Percussion/batterie

Département polyphonique :

- Piano
- Guitare classique
- Harpe

Département de musique ancienne :

- Flûte à bec
- Clavecin

Département jazz et musiques actuelles :

- Guitare électrique, guitare acoustique
- Piano

Pratiques collectives :

Orchestres

- Harmonie débutant
- Harmonie junior
- Fanfare
- Orchestre d'harmonie
- Ensemble à cordes junior
- Orchestre à cordes et symphonique

Ateliers

- Jazz et improvisation
- Salsa
- Musique ancienne
- Ensembles de classe
- Musique de chambre



Chorales

- Chorale enfants
- Chorale adultes

Formation musicale

- Eveil et initiation
- Cours collectifs et pratique vocale

- Ados
- Adultes

Danse classique

- Cours collectifs
- Ateliers
- Cours de pointes





Raisonnement et diffusion

L'école de musique et de danse a pour mission d'être :

- Un lieu de formation musicale et chorégraphique de qualité et un lieu d'encadrement professionnel pour les amateurs sottevillais qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes,
- Un lieu de pratiques musicales et chorégraphiques collectives,
- Un lieu d'éducation artistique des Sottevillais en matière de musique et de danse au sein de la cité,
- Un lieu de croisement des esthétiques artistiques,
- Un lieu de diffusion auprès d'un large public en optant pour des rencontres entre amateurs et professionnels (création, artistes invités, échanges inter écoles, projets événementiels...),
- Un lieu qui favorise un travail de proximité auprès des publics,
- Un lieu qui contribue au sein des organismes professionnels et des institutions à la mise en réseau des pratiques musicales et chorégraphiques.

Infos pratiques



Adresse :

3 rue Marion

76300 Sotteville-lès-Rouen

Tél. 02 35 03 19 17

e-mail : ecole.musique@sotteville-les-rouen.fr

Heures d'ouverture de l'accueil :

- du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
- le samedi de 9h à 12h

Tarifs : de 46 € à 151 € à l'année

(tarifs dégressifs pour plusieurs membres d'une même famille).



Ecole municipale agréée de musique et de danse
3 rue Marion
76300 Sotteville-lès-Rouen
Tél. 02 35 03 19 17
e-mail : ecole.musique@sotteville-les-rouen.fr

